

ASSEMBLÉE ORDINAIRE DU LUNDI 9 NOVEMBRE 2009

PROCÈS-VERBAL de la réunion ordinaire du conseil municipal de la Ville de Clermont, tenue à l'hôtel de ville de Clermont, le 9 novembre 2009 à 20 heures.

Sont présents : *M. Éric Maltais, conseiller*
M. Luc Cauchon, conseiller
M. Jean-Marc Tremblay, conseiller
M. Réal Asselin, conseiller
Mme Noëlla Dufour, conseillère
M. Rémy Guay, conseiller

Sous la présidence de Monsieur le maire Jean-Pierre Gagnon

Étaient également présents :

Mme Brigitte Harvey, directrice générale
M. Daniel Desmarteaux, directeur général adjoint et directeur des travaux publics
M. Marc Bussièrès, directeur du service des loisirs

NO. 9099-11-09 **ACCEPTATION DE L'ORDRE DU JOUR**

Les membres du conseil municipal ont pris connaissance de l'ordre du jour adressé précédemment.

Il est proposé par monsieur le conseiller Réal Asselin, appuyé par monsieur le conseiller Éric Maltais et résolu unanimement que l'ordre du jour de la présente séance soit adopté, en ajoutant une résolution pour des frais de représentation au Gala de la Chambre de Commerce le 18 novembre 2009 et une aide financière pour la tenue de la Clinique de sang organisée par les Chevaliers de Colomb.

NO. 9100-11-09 **ACCEPTATION DU PROCÈS-VERBAL DU MOIS PRÉCÉDENT**

Les membres du conseil municipal ont pris connaissance du procès-verbal du mois précédent; une copie dûment certifiée leur a été remise le vendredi 6 novembre 2009.

Procès-verbal transmis :

- Assemblée ordinaire du jeudi 1^{er} octobre 2009

Il est proposé par monsieur le conseiller Luc Cauchon, appuyé par monsieur le conseiller Rémy Guy et dûment résolu que ce procès-verbal soit accepté.

NO. 9101-11-09 **ACCEPTATION DES COMPTES À PAYER DU MOIS D'OCTOBRE 2009**

Les comptes à payer du mois d'octobre 2009 ont été présentés pour étude et approbation aux membres du conseil municipal.

La somme totale de ces comptes est de 671 049,66 \$, certificat de crédit no. 09-11-336 préparé par Mme Brigitte Harvey, directrice générale. L'acceptation des comptes du mois est proposée par monsieur le conseiller Jean-Marc Tremblay, appuyé par madame la conseillère Noëlla Dufour et adoptée à l'unanimité.

ASSEMBLÉE ORDINAIRE DU LUNDI 9 NOVEMBRE 2009

NO. 9102-11-09

OCTROI D'AIDES FINANCIÈRES

Il est proposé par monsieur le conseiller Réal Asselin, appuyé par monsieur le conseiller Luc Cauchon et dûment résolu que la Ville de Clermont accorde les aides financières suivantes :

- | | |
|--|-----------|
| • Association des personnes handicapées de Charlevoix
<i>Fête de Noël</i> | 100.00 \$ |
| • Centraide
<i>Aide financière</i> | 50.00 \$ |
| • La Guignolée
<i>Aide financière</i> | 50.00 \$ |
| • Air Médic
<i>Aide financière</i> | 310.00 \$ |
| • Corps de Cadets 1239
<i>Aide financière</i> | 50.00 \$ |
| • Les Chevaliers de Colomb
<i>Clinique de Sang</i> | 150.00 \$ |

QUE la présente résolution soit adressée à M. Benoit Côté, c.a. 249 rue John-Nairne, suite 120, La Malbaie, Qc G5A 1M4.

NO. 9103-11-09

DÉLÉGATIONS ET REPRÉSENTATIONS

Il est proposé par madame la conseillère Noëlla Dufour, appuyée par monsieur le conseiller Éric Maltais et dûment résolu que la Ville de Clermont accepte les délégations et représentations suivantes :

- | | |
|--|-----------|
| • Fondation PointCo
<i>Dégustation – Laurence et Vincent Brisson</i> | 200,00 \$ |
| • Chambre de Commerce de Charlevoix
<i>Gala Méritas Charlevoix Reconnaît – 18 novembre 2009</i> | 90,00 \$ |

QUE la présente résolution soit adressée à M. Benoit Côté, c.a. 249 rue John-Nairne, suite 120, La Malbaie, Qc G5A 1M4.

NO. 9104-11-09

RAPPORT SUR LA SITUATION FINANCIÈRE DE LA VILLE DE CLERMONT

Il est proposé par monsieur le conseiller Réal Asselin, appuyé par monsieur le Conseiller Luc Cauchon et dûment résolu que le conseil municipal de la Ville de Clermont accepte le rapport sur la situation financière de la Ville de Clermont en date du 9 novembre 2009, préparé par monsieur Jean-Pierre Gagnon, maire.

RAPPORT SUR LA SITUATION FINANCIÈRE DE LA VILLE DE CLERMONT

***présenté par monsieur le maire Jean-Pierre Gagnon
lors de l'assemblée ordinaire
du lundi 9 novembre 2009***

**Madame et Messieurs les membres du conseil municipal
de la Ville de Clermont,**

Chers concitoyennes et concitoyens,

Conformément aux dispositions de l'article 474.1 de la Loi sur les Cités et Villes du Québec et cela au moins quatre semaines avant le dépôt des prévisions budgétaires, il me fait plaisir de vous présenter le rapport sur la situation financière de l'année en cours.

Dans le rapport qui vous est soumis, j'aborderai les points suivants :

1. les états financiers de 2008
2. le rapport des vérificateurs
3. les projections sur l'exercice en cours
4. les réalisations générales au cours du présent exercice
5. les orientations générales du prochain budget

1. LES ÉTATS FINANCIERS AU 31 DÉCEMBRE 2008

Revenus et dépenses

Les états financiers au 31 décembre 2008 révèlent des revenus de 4 050 672 \$ et des dépenses de 3 818 010 \$. L'excédent des revenus sur les dépenses de l'exercice s'élève à 232 662 \$.

La dette à long terme

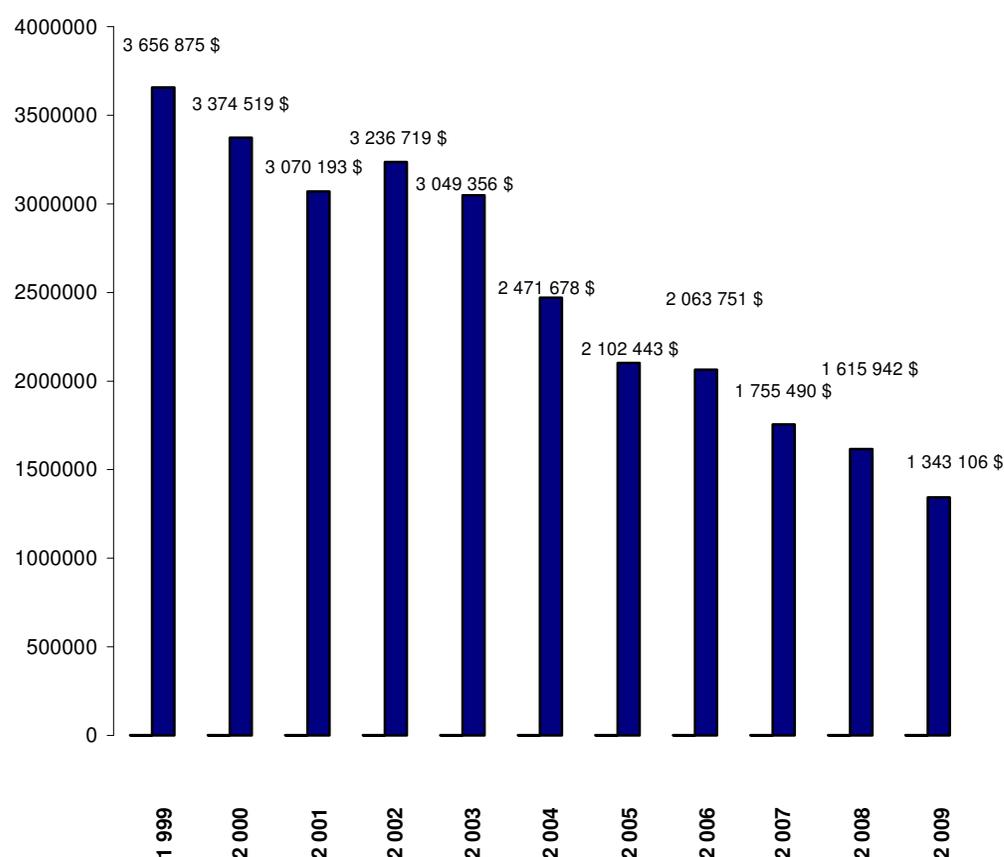
Au 31 décembre 2008, la dette à long terme était de 1 615 942 \$. En cours d'exercice 2009, nous aurons effectué des remboursements en capital totalisant 272 836 \$. Le remboursement total en capital et intérêt pour l'année 2009 a été de 350 445 \$ ce qui représente 9,24 % de notre budget de dépenses.

La dette à long terme au 31 décembre 2009 s'élèvera donc à 1 343 106 \$. Cependant, en normes comptables, il nous faut ajouter à notre dette municipale nos obligations à l'égard de la MRC qui s'élève à 1 209 614 \$.

Notre taux d'endettement total par rapport au rôle foncier est donc le suivant :

		% Ville seulement	% Ville –MRC
Rôle imposable au 30-09-09	178 121 000 \$	0,75 %	1,43 %
Rôle total	196 151 500 \$	0,68 %	1,30 %

Variation de la dette à long terme de 1999 à 2009



2. LE RAPPORT DES VÉRIFICATEURS

La firme Benoit Côté, comptable agréé a procédé à la vérification des états financiers présentés au Ministère des affaires municipales et des régions et sur lesquels il a exprimé une opinion sans restriction aux membres du conseil le 22 janvier 2009. La vérification a englobé les états financiers condensés et ses annexes.

3. LES PROJECTIONS SUR L'EXERCICE EN COURS

Le budget équilibré pour l'année en cours prévoyait des revenus et dépenses au montant de 3 792 000 \$. Les estimations en date du 9 novembre nous permettent d'anticiper un surplus d'opération d'environ 412 021 \$.

ASSEMBLÉE ORDINAIRE DU LUNDI 9 NOVEMBRE 2009

Variation du surplus accumulé

Surplus au 31-12-08 (Solde B.V.)		(566 292.24) \$
Dépenses passées à même le surplus		
Édifice H. Ville (Réaménagement conseil & bureau)	17 633.00 \$	
Machinerie et véhicules (Ford F-150 2007)	16 613.00 \$	
Tennis, tapis synthétique	16 181.00 \$	
	<u>50 617.00 \$</u>	
Dépenses à venir à même le surplus		
Parc industriel (prolongement rue Desbiens)	200 000.00 \$	
	<u>200 000.00 \$</u>	
Total des dépenses à même le surplus		250 617.00 \$
Solde du surplus accumulé au 31-12-2008		(315 675.24) \$
À soustraire, valeur du placement FIER		50 006.00 \$
A soustraire, valeur de l'inventaire calculé dans le surplus accumulé		64 821.49 \$
À soustraire valeur des certificats de dépôts calculés dans le surplus accumulé		<u>33 445.40 \$</u>
Solde du surplus accumulé		(167 402.35) \$
Plus excédent prévu des revenus sur les dépenses 2008		<u>(412 021.00) \$</u>
		(579 423.35) \$
Transfert à la réserve d'infrastructure eau potable La Malbaie, fin d'année 2009		62 518.00 \$
Transfert à la réserve aréna (Chambre des compresseurs)		<u>30 000.00 \$</u>
Estimation du surplus accumulé au 31-12-09		(486 905.35) \$

Les réserves

Nos réserves prévisibles en date de ce jour sont les suivantes :

⇒ Réserve nettoyage des bassins	24 927 \$
⇒ Réserve P.A.A.T.	0 \$
⇒ Réserve Parc industriel	0 \$
⇒ Réserve sport élite	5 246 \$
⇒ Réserve subvention parc industriel	4 240 \$
⇒ Réserve eau potable La Malbaie (travaux d'infrastructures)	131 156 \$
⇒ Réserve aréna (chambre des compresseurs)	90 000 \$
⇒ Réserve fibre optique	1 875 \$
Total :	<u>257 444 \$</u>

Réserves à rembourser à même les revenus de vente de terrains du PAAT :

⇒ Réserve nettoyage des étangs	27 992 \$
--------------------------------	-----------

Il est bon de souligner que dans le cadre du Programme d'acquisition et d'aménagement de terrains (PAAT), nous aurons une réserve de 28 terrains prêts pour la revente qui représentent un montant de 442 485 \$.

La rémunération des élus

Conformément à la loi, je vous informe que la rémunération des élus municipaux a été haussée de 2,2% pour l'année 2009 et se chiffre comme suit :

Rémunération de base du maire :	8 917 \$
Allocation de dépenses :	4 460 \$
Rémunération de base d'un(e) conseiller (ère)	2 984 \$
Allocation de dépenses :	1 493 \$

4. RÉALISATIONS GÉNÉRALES AU COURS DU PRÉSENT EXERCICE

Voirie municipale

Cette année, ce département a accaparé beaucoup de ressources tant humaines que financières.

Nous avons réalisé un projet qui nous tenait à cœur depuis plusieurs années, soit la réfection d'un secteur de la rue des Vieux-Moulins et la captation des eaux usées de certaines résidences de ce secteur. Comme ces travaux représentaient une somme considérable, nous avons accumulé sur une période de 4 ans, une subvention que l'on appelle « taxe sur l'essence » représentant un montant de 588 350 \$. Nous avons également réussi à obtenir une aide financière du ministère de la sécurité civile d'environ 150 000 \$ qui nous a permis de consolider les berges de ce secteur. L'ensemble de ce projet représentera un coût total d'environ 875 000 \$ (décompte final non terminé).

Le deuxième projet d'importance est le développement du parc industriel. L'annonce d'une aide financière de 712 000 \$ dans le cadre du programme Québec-Municipalité nous aura permis de mettre en branle le projet de prolongement du parc industriel souhaité depuis déjà plusieurs mois. Les travaux ont consisté au prolongement de la rue Desbiens et à la construction d'une rue additionnelle entre celle-ci et la rue des Étangs. À l'extrémité de la rue Desbiens, en direction est, une nouvelle rue a également été amorcée. Enfin le bouclage des eaux usées et l'asphaltage de la rue des Étangs viendront compléter le projet. Les travaux devraient se terminer au printemps 2010 et l'estimé des coûts est d'environ 1 050 000\$.

Le troisième projet est le prolongement de la rue Antoine-Grenier dans le secteur du développement domiciliaire où 25 nouveaux terrains seront disponibles sous peu. De ce nombre, 7 sont déjà vendus. L'estimé des travaux, excluant l'asphaltage et les bordures est d'environ 350 000 \$.

Enfin, toujours dans notre développement domiciliaire, la pose de bordures de rue et l'asphaltage auront permis de compléter les travaux de la rue du Versant.

Sécurité publique - pompiers

Nous avons procédé à l'achat d'un camion de pompier d'une valeur de 330 000 \$. Ce nouvel équipement nous sera livré dans les premiers mois de l'année 2010. Également, l'achat d'un pick-up 4 x 4 et ses équipements (28 000 \$) et de 4 appareils respiratoires (25 000 \$) nous auront permis de mettre à jour et de compléter les achats majeurs du département de sécurité publique.

Téléphonie IP

Les modifications requises pour l'installation de la téléphonie IP ont été effectuées dans les divers bâtiments municipaux. De concert avec les MRC de l'est et de l'ouest ainsi que la Commission scolaire de Charlevoix, un système de téléphonie IP remplacera le système téléphonique actuel et permettra des économies substantielles. Le tout devrait être fonctionnel en début d'année 2010.

ASSEMBLÉE ORDINAIRE DU LUNDI 9 NOVEMBRE 2009

Culturel

Comme vous l'avez constaté, un buste de Madame Laure Gaudreault a été érigé à l'Hôtel de Ville de Clermont. J'espère que ce premier monument culturel sera le début d'un circuit qui pourrait être implanté dans notre Ville, en souvenir des grands de chez nous.

Voici en détail les principales dépenses en immobilisations réalisées cette année ou prévues d'ici la fin de l'année 2009 :

ADMINISTRATION

Ameublement (Salle conseil & bureau) R	12 573 \$	
Informatique administration R	1 421 \$	
Équip. Bureau adm. (téléphonie IP) R	20 000 \$	
Édifice H. Ville (Réaménager salle conseil & bureaux) S	17 633 \$	
Total administration :	51 627 \$	51 627 \$

SÉCURITÉ PUBLIQUE

Équipements (Chapeaux pompiers) R	2 891 \$	
Équipements (Radio portatifs) R	2 800 \$	
Équipements (Habits bunker) R	5 520 \$	
Équipements (Outils) R	600 \$	
Informatique incendie (projecteur) R	697 \$	
Téléphonie IP F.O.	8 045 \$	
Fibre optique F.O.	1 955 \$	
Total sécurité publique :	22 508 \$	22 508 \$

TRANSPORT ROUTIER / Voirie municipale

Équipements transports (Outils garage) R	3 299 \$	
Équipements transports (Coffre aluminium) R	1 694 \$	
Équipements transports (Machine peinture) R	4 854 \$	
Mur de soutènement (Des Érables) R	190 \$	
Mach. & véhicules (Ford F-150 2007) S	16 613 \$	
Rénov. V. Rues (V. Moulins) SUBV.TA	588 350 \$	
Rénov. V. Rues (V. Moulins) SUBV	160 000 \$	
Rénov. V. Rues (V. Moulins) EP	161 611 \$	
Rénov. V. Rues (Chemin des Lacs) EP	6 152 \$	
	942 763 \$	
Éclairage de rues		
Éclairage de rues R	3 000 \$	
Total	3 000 \$	

PAAT

PAAT (Du Versant – Antoine – Grenier) PAAT (V.T.)	83 976 \$	
Total :	83 976 \$	

Total transport routier **1 029 739 \$**

HYGIÈNE DU MILIEU

Eau potable La Malbaie	21 220 \$	
Eau potable (Bâtiment pour protéger puits) EP	1 618 \$	
Fossé Chemin des Lacs EP	12 197 \$	
Total hygiène du milieu	35 035 \$	35 035 \$

URBANISME & MISE EN VALEUR DU TERRITOIRE

Aménagement espace vert R	4 968 \$	
École Laure-Gaudreault (Banacs) R	662 \$	
Parc Industriel (Rue Desbiens) S	200 000 \$	
Parc Industriel (Rue Desbiens) PI	160 000 \$	
Parc Industriel (Rue Desbiens) SUBV.	713 300 \$	
Total Urbanisme & Mise Valeur Territoire	1 078 930 \$	1 078 930 \$

ASSEMBLÉE ORDINAIRE DU LUNDI 9 NOVEMBRE 2009

LOISIRS & CULTURE

Aréna & Patinoires

Équipement aréna (Catalyseur & CO Zamboni) R	5 281 \$
Équipement aréna (Système de son) R	290 \$
Total :	5 571 \$

Parcs & Terrain de Jeux

Équipements T. Jeux (Filet protecteur) R	3 501 \$
Total :	3 501 \$

Centre Clairval - Tennis

Tennis (Filet pour clôture) R	965 \$
Tennis (Tapis synthétique) S	16 181 \$
Total centre Clairval & Tennis	17 146 \$

Aménagement Des Berges

Corp. Saumon (Cran Martel, camping) R	20 000 \$
Kiosque Berges (porte)	1 081 \$
Total Aménagement Berges	21 081 \$

Bibliothèque

Ameublement bureau bibliothèque R	2 162 \$
Total Bibliothèque	2 162 \$

Patrimoine

Culture & sépulture (L. Gaudreault / A. Lapointe)	12 000 \$
Total Patrimoine	12 000 \$

Total loisirs & culture **61 461 \$**

GRAND TOTAL: **2 279 300 \$**

Liste des contrats de 25 000 \$ et plus

Aréo-Feu Ltée (Équip. Incendie)	28 875.64 \$
Aurèle Harvey & Fils (Réfection V. Moulins)	349 317.76 \$
Clermont Dodge Chrysler Inc. (Achat pick-up & entr.)	30 311.00 \$
Inter Groupe Dubois (Assurances)	49 794.83 \$
Jocelyn Harvey, Entrepreneur (Loc. camion déneig., Sel a chemins...)	51 178.34 \$
Location Rolland Fortier Asphalte, Fossé égout, Ch. Lacs, voirie..)	25 921.21 \$
Ministre des Finances (Sûreté du Québec)	233 749.00 \$
Thivierge Robert (Contrat service Eau potable – Assainissement)	28 394.76 \$
Roche Ltée Groupe-Conseil (V. Moulins)	60 144.08 \$
Simon Giguère (Huile à chauffage)	40 800.88 \$
MRC de Charlevoix-Est	504 383.85 \$
SSQ Mutuelle d'assurance-groupe (50% contrat) 47 938.77\$ x 50%	23 969 .39 \$
Strongco (Achat chargeuse sur roues)	36 132.70 \$
9002-7210 Québec Inc. (Éric Tremblay) Eau Potable La Malbaie	44 093.45 \$

Total: **1 507 066.89 \$**

5. ORIENTATIONS GÉNÉRALES DU PROCHAIN BUDGET

Au cours du mois de novembre, nous allons entreprendre les travaux menant au dépôt du budget pour l'année 2010. Il sera déposé le 14 décembre prochain à 20 h 30.

Si l'annonce de la compagnie Abitibi Bowater de fermer la machine no. 4 le 15 janvier 2010 devient une décision définitive, c'est bien entendu une décision qui affectera la fiscalité de la ville dans les prochaines années. Je n'ai pas le choix d'en tenir compte dans une vision financière de moyen et long terme. J'ai l'intention de proposer au conseil municipal un budget où toutes les nouvelles réalisations seront financées sans emprunt, car je crois que même si la dette est raisonnable, la stabiliser et la diminuer seraient des atouts pour le futur. Dans un deuxième temps, nous devons continuer à faire progresser notre ville. On peut, soit se mettre la tête dans le sable et ne rien faire, ou prendre le taureau par les cornes et faire face à la musique. Je l'ai dit et je le répète, il faut demeurer une ville attrayante et intéressante pour ceux qui y habitent et ceux qui désirent nous y rejoindre. Il y a un cap qu'il faut garder : peu importe les scénarios futurs, il faut que notre compte de taxes total (foncières et services) soit toujours compétitif avec celui de nos voisins. De plus, je vais présenter au budget de 2010 la venue des taux de taxes variés ; la taxation résidentielle n'est pas affectée par ce mode de tarification ; toutefois, au niveau commercial et industriel, le fait de passer d'un rôle de valeur locative (taxe d'affaires) à un taux non résidentiel peut occasionner quelques inconvénients à certains, mais nous devons aller vers ce système qui nous donne des garanties et des avenues additionnelles.

Surplus

Pour ce qui est de notre surplus estimé, il faut y mettre des bémols. Étant donné l'incertitude par rapport à la compagnie Abitibi Bowater au cours de l'année 2009, nous avons dû retarder des projets qui étaient budgétés et couper dans certains postes budgétaires. Ce sont des mesures qui ne peuvent être que ponctuelles et temporaires.

En 2009, nous avons effectué des travaux d'infrastructures et procédé à l'achat d'équipements totalisant près de 3 000 000 \$; de cette somme nous avons prévu emprunter 800 000 \$, mais une partie de l'excédent budgétaire de cette année pourra être utilisée pour diminuer cet emprunt. Alors oui, nous avons un surplus estimé intéressant, mais le conseil municipal doit voir un peu plus loin pour prendre les décisions qui nous assureront un atterrissage en douceur advenant les pires scénarios.

75^e

2010 marquera notre ville car nous fêterons notre 75^e anniversaire. Mon seul souhait : que nos citoyennes et citoyens s'impliquent aux activités que nous organiserons pour la collectivité. C'est l'apport de votre participation qui fera le dynamisme de cette fête (un dépliant spécial sera distribué au début de l'année).

CONCLUSION

Je tiens à remercier monsieur Rosaire Dufour pour les nombreuses années (19) passées au conseil municipal. Je suis certain qu'il a tiré sa révérence avec un pincement au cœur car il aimait être conseiller et prenait son rôle au sérieux. Je souhaite la bienvenue au nouvel élu qui viendra se joindre au conseil municipal et je lui souhaite ainsi qu'à tous les autres, un mandat de 4 ans des plus intéressants. Merci aussi à tous ceux et celles qui ont offert leurs services à la population lors de cette élection. Merci à nos bénévoles qui s'activent dans toutes les activités de la ville et j'invite ceux qui seraient tentés par cette aventure de venir leur donner un coup de main. Bien entendu, merci au personnel de la ville qui accomplit un excellent travail pour notre communauté.

**Jean-Pierre Gagnon, Maire
Clermont, le 9 novembre 2009**

ASSEMBLÉE ORDINAIRE DU LUNDI 9 NOVEMBRE 2009

NO. 9105-11-09

RAPPORT SUR LES REVENUS ET DÉPENSES AU 30 SEPTEMBRE 2009

CONFORMÉMENT à l'article 105.4 de la Loi sur les Cités et villes du Québec, madame Brigitte Harvey, directrice générale présente les revenus et dépenses comparatifs du 1^{er} janvier au 30 septembre 2009 par rapport à ceux de la même période de l'année 2008.

	01-01 AU 30-09 2009	01-01 AU 30-09 2008	ÉCART
REVENUS	3 873 188 \$	3 713 324 \$	-159 864 \$
DÉPENSES	2 732 677 \$	2 832 359 \$	2 219 \$

Également, madame Brigitte Harvey, directrice générale présente les revenus et dépenses au 30 septembre 2009 par rapport au budget de l'exercice en cours;

	BUDGET	RÉEL	SOLDE
REVENUS	3 792 000 \$	3 873 188 \$	81 188 \$
DÉPENSES	3 792 000 \$	2 732 677 \$	1 059 323 \$

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par madame la conseillère Noëlla Dufour, appuyée par monsieur le conseiller Rémy Guay et dûment résolu que ces états comparatifs au 30 septembre 2009 tel que rédigé sont, par les présentes, acceptés à l'unanimité des membres présents.

NO. 9106-11-09

DIVULGATION DES INTÉRÊTS PÉCUNIAIRES DES MEMBRES DU CONSEIL

Il est proposé par monsieur le conseiller Jean-Marc Tremblay, appuyé par monsieur le conseiller Éric Maltais et dûment résolu que le Conseil municipal de la Ville de Clermont accuse réception de la divulgation des intérêts pécuniaires des membres du conseil, en conformité avec les articles 357 et 358 de la Loi sur les Élections et Référendums dans les municipalités.

NO. 9107-11-09

MANDAT À HEENAN BLAIKIE AUBUT, SOCIÉTÉ D'AVOCATS

Il est proposé par monsieur le conseiller Éric Maltais, appuyé par madame la conseillère Noëlla Dufour et dûment résolu que la Ville de Clermont mandate la firme Heenan Blaikie Aubut, société d'avocats à transmettre à monsieur Johnny Harvey, demeurant au 7 chemin Harvey à Clermont, une mise en demeure relativement à la réglementation concernant les nuisances publiques.

QUE la présente résolution soit adressée à Me Isabelle Landry, avocate, Heenan Blaikie Aubut, 900 boul. René-Lévesque Est, bureau 600, Québec, Québec G1R 2B5.

NO. 9108-11-09

VENTE DE TERRAIN À MARLÈNE HARVEY

Il est proposé par monsieur le conseiller Réal Asselin, appuyé par madame la conseillère Noëlla Dufour et dûment résolu que la Ville de Clermont vend à madame Marlène Harvey, demeurant au 42 rue Beauregard à Clermont, un terrain connu et désigné comme étant le lot 4 456 499 du cadastre du Québec, dans la Ville de Clermont, contenant une superficie de 913,8 mètres carrés, pour un coût total de 18 050,40 \$ et ce conformément à la promesse d'achat intervenue entre les deux parties en date du 3 novembre 2009.

ASSEMBLÉE ORDINAIRE DU LUNDI 9 NOVEMBRE 2009

QUE Monsieur le Maire Jean-Pierre Gagnon ou son suppléant ainsi que Madame Brigitte Harvey, directrice générale ou en son absence M. Daniel Desmarceaux sont autorisés à signer l'acte de vente, à recevoir le prix et à donner quittance.

QUE la présente résolution soit adressée à madame Marlène Harvey, 42 rue Beau-regard, Clermont (Québec) G4A 1H4 ainsi qu'à Me Lise Robitaille, notaire, 157 boulevard Notre-Dame, Clermont (Québec) G4A 1H3.

NO. 9109-11-09

VENTE DE TERRAIN À DENIS DUCHESNE

Il est proposé par monsieur le conseiller Éric Maltais, appuyé par monsieur le conseiller Rémy Guay et dûment résolu que la Ville de Clermont vend à monsieur Denis Duchesne, demeurant 280 rue de la Seigneurie Ouest à La Malbaie, un terrain connu et désigné comme étant le lot 4 456 504 du cadastre du Québec, dans la Ville de Clermont, contenant une superficie de 757,7 mètres carrés, pour un coût total de 14 966,93 \$ et ce conformément à la promesse d'achat intervenue entre les deux parties en date du 5 novembre 2009.

QUE Monsieur le Maire Jean-Pierre Gagnon ou son suppléant ainsi que Madame Brigitte Harvey, directrice générale ou en son absence M. Daniel Desmarceaux sont autorisés à signer l'acte de vente, à recevoir le prix et à donner quittance.

QUE la présente résolution soit adressée à monsieur Denis Duchesne, 280 rue de la Seigneurie Ouest, La Malbaie (Québec) G5A 1K9 ainsi qu'à Me Lise Robitaille, notaire, 157 boulevard Notre-Dame, Clermont (Québec) G4A 1H3.

NO. 9110-11-09

ANNULATION DE LA PROMESSE D'ACHAT / GROUPE E.P.L.

CONSIDÉRANT QUE par sa résolution no. 9045-08-09, la Ville de Clermont vendait un terrain situé sur le lot 4 062 345 du cadastre du Québec au Groupe E.P.L., représenté par monsieur Luc Gagné;

CONSIDÉRANT QUE ce terrain situé sur la rue Dion était réservé à la construction de jumelés;

CONSIDÉRANT QUE le groupe EPL est spécialisé en plomberie et électricité et a tenté d'obtenir les autorisations requises de la Commission de la Construction du Québec afin de pouvoir procéder à la construction résidentielle, mais sans succès;

CONSIDÉRANT QUE le 21 septembre dernier, monsieur Luc Gagné demandait à la Ville de Clermont d'annuler la promesse d'achat signée le 11 août dernier et d'obtenir remboursement de l'avance de 10 % versée au moment de la signature;

CONSIDÉRANT QUE la promesse d'achat mentionne à l'article 7.1 que dans l'éventualité où un acquéreur demande résiliation pour raisons majeures avant la signature du contrat notarié, qu'une somme de 250 \$ ne sera pas remboursée et sera conservée à titre de dédommagement;

PAR CONSÉQUENT, il est proposé par monsieur le conseiller Réal Asselin, appuyé par monsieur le conseiller Jean-Marc Tremblay et dûment résolu que la Ville de Clermont annule la résolution no. 9045-08-09 et rembourse au Groupe E.P.L. une somme de 1 900,21 \$ (2 150,21 \$ - 250 \$).

QUE la présente résolution soit adressée à monsieur Luc Gagné, Groupe EPL, 750 D'Orion, St-Jean- Chrysostome, Québec G6Z 3N1 ainsi qu'à monsieur Benoît Côté, c.a. 249 rue John-Nairne, suite 120, La Malbaie, Qc G5A 1M4.

ASSEMBLÉE ORDINAIRE DU LUNDI 9 NOVEMBRE 2009

NO. 9111-11-09

FRAIS DE DÉPLACEMENT / M. LE MAIRE JEAN-PIERRE GAGNON

Il est proposé par monsieur le conseiller Réal Asselin, appuyé par monsieur le conseiller Éric Maltais et dûment résolu que les déplacements suivants de monsieur le maire Jean-Pierre Gagnon, soient autorisés et remboursés conformément au règlement no. VC-323-97-3 sur les frais de déplacement des membres du conseil municipal.

Le 6 octobre 2009 : déplacement à Chicoutimi / dossier d'Alexis Lapointe

Le 9 octobre 2009 : déplacement à Montréal / dossier d'Abitibi Bowater

Le 23 octobre 2009 : déplacement à Québec / dossier d'Abitibi Bowater

Le 26 octobre 2009 : déplacement à Chicoutimi / dossier d'Alexis Lapointe

QUE la présente résolution soit adressée à monsieur Benoit Côté, c.a. 249 rue John-Nairne, La Malbaie, Qc G5A 1M4.

NO. 9112-11-09

AUTORISATION DE VARIATIONS BUDGÉTAIRES AU 30 SEPTEMBRE 2009

ATTENDU QUE la Ville de Clermont a adopté le règlement VC-406-08 en matière de délégation, de contrôle et de suivi budgétaire;

ATTENDU QUE l'article 2 détermine le pouvoir accordé aux employés d'autoriser des dépenses, dans les limites approuvées pour chacun des postes budgétaires dont il a la responsabilité, selon la politique des variations budgétaires en vigueur;

ATTENDU QUE par sa résolution no. 8838-08-08, la Ville de Clermont adoptait la politique de variations budgétaires applicable dans le cadre du règlement VC-406-08;

ATTENDU QU'après étude du rapport budgétaire au 30 septembre 2009, certains postes de dépenses excédaient la limite autorisée par la politique de variations budgétaires;

ATTENDU QUE les employés responsables des postes budgétaires visés ont proposé les virements nécessaires afin de régulariser la situation et que ces virements ont été approuvés par la direction générale;

ATTENDU QU'en vertu de l'article 3.5 de la politique de variations budgétaires, la directrice générale procède au dépôt de la liste des variations budgétaires autorisées;

PAR CONSÉQUENT, il est proposé par monsieur le conseiller Luc Cauchon, appuyé par monsieur le conseiller Rémy Guay et dûment résolu que le conseil municipal accepte le dépôt de la liste des variations budgétaires au 30 septembre 2009.

# Grand-livre DE	# Grand-livre A	Description du Compte	DÉBIT	CRÉDIT
02 320 07 623		Trottoirs		1 500.00 \$
	02 320 06 525	Entretien machineries voirie	1 500.00 \$	
02 130 01 141		Empl. Plein temps régulier		15 945.00 \$
	02 13002 141	Surnuméraires réguliers	15 945.00 \$	
02 130 01 145		Empl. plein temps vacances		278.00 \$
	02 13002 145	Surnuméraires vacances	278.00 \$	
02 130 01 149		Empl. plein temps divers		622.00 \$
	02 130 02 149	Surnuméraires divers	622.00 \$	

ASSEMBLÉE ORDINAIRE DU LUNDI 9 NOVEMBRE 2009

02 130 01 149		R.R.Q.		512.00 \$
	02 130 02 222	R.R.Q.	512.00 \$	
02 130 01 232		Assurance – emploi		230.00 \$
	02 130 02 232	Assurance – emploi	230.00 \$	
02 130 02 242		F.S.S.		507.00 \$
	02 130 02 242	F.S.S.	507.00 \$	
02 130 01 262		R.Q.A.P.		81.00 \$
	02 13002 262	R.Q.A.P.	81.00 \$	

NO. 9113-11-09

MANDAT POUR LA VÉRIFICATION DES LIVRES DE L'ANNÉE 2009

CONSIDÉRANT QU'il y a lieu pour la Ville de Clermont, de confirmer le mandat de ses vérificateurs pour l'année 2009;

CONSIDÉRANT QUE la firme Benoit Côté a fait connaître à la Ville ses conditions de mandat dans sa correspondance du 5 novembre 2009;

PAR CONSÉQUENT, il est proposé par monsieur le conseiller Réal Asselin, appuyé par madame la conseillère Noëlla Dufour et dûment résolu que la Ville de Clermont confirme le mandat à la firme Benoit Côté, c.a. pour l'année 2009.

QUE la présente résolution soit adressée à monsieur Benoit Côté, c.a. 249 rue John-Nairne, suite 120, La Malbaie (Québec) G5A 1M4.

NO. 9114-11-09

NOMINATION D'UN MAIRE-SUPPLÉANT AU 31-12-2009

Il est proposé par monsieur le conseiller Rémy Guay, appuyé par monsieur le conseiller Luc Cauchon et dûment résolu que monsieur Réal Asselin, conseiller au district no. 4 soit nommé maire-suppléant pour la période du 1^{er} novembre au 31 décembre 2009.

QUE la présente résolution soit adressée à la Caisse populaire de Clermont, 180 Boul. Notre-Dame, Clermont, Québec G4A 1G1.

NO. 9115-11-09

RÉNOVATIONS – EDOUARD COUTURIER & ALS - PIIA

CONSIDÉRANT QUE Monsieur Édouard Couturier a déposé une demande de permis de rénovation afin de procéder au remplacement d'une porte de façade au 12 rue Maisonneuve à Clermont;

CONSIDÉRANT QUE l'immeuble affecté par cette demande fait partie intégrante du Plan d'implantation et d'intégration architecturale et doit obtenir l'aval du comité consultatif d'urbanisme;

CONSIDÉRANT QUE les rénovations proposées sont conformes au Règlement de zonage de la municipalité;

CONSIDÉRANT QUE cette résidence possède deux portes en façade, que l'une d'elle a déjà été changée et que celle proposée n'est pas du même modèle;

CONSIDÉRANT QUE la demande ne respecte pas les critères et objectifs du Règlement relatif aux PIIA # VC-403-07;

ASSEMBLÉE ORDINAIRE DU LUNDI 9 NOVEMBRE 2009

CONSIDÉRANT QUE, par sa résolution no. 2009-11-161, le comité consultatif d'urbanisme de la Ville de Clermont recommande au conseil municipal le refus de la demande de permis sauf si le propriétaire décidait d'installer une porte identique à celle déjà en place du côté droit du mur avant de la résidence.

PAR CONSÉQUENT, il est proposé par monsieur le conseiller Rémy Guay, appuyé par monsieur le conseiller Éric Maltais et dûment résolu que le conseil municipal de la Ville de Clermont refuse le projet de construction tel que proposé. Toutefois, si le propriétaire répond à la condition émise par le comité consultatif d'urbanisme d'installer une porte identique à celle déjà en place, le conseil municipal ferait droit à sa demande.

QUE la présente résolution soit adressée à monsieur Julien Lavoie, inspecteur municipal.

NO. 9116-11-09

DÉROGATION MINEURE CLÉMENT GRAVEL

CONSIDÉRANT QUE Monsieur Clément Gravel demeurant au 82 rue Beloeil, a déposé une demande de dérogation mineure le 1^{er} octobre 2009, afin de réputer conforme la somme des marges de recul latérales à 4.5 mètres alors que la grille de spécifications du Règlement de zonage numéro VC-356-90 de la ville de Clermont stipule que la somme des marges de recul latérales est de 6 mètres.

CONSIDÉRANT QU'il n'y a pas de modification à la structure de la résidence puisque l'on utilise l'abri d'auto existant ;

CONSIDÉRANT QU'il s'agit du seul emplacement permettant d'agrandir la résidence;

CONSIDÉRANT QUE la demande ne cause pas préjudice aux propriétés voisines;

CONSIDÉRANT QU'il y a un problème au niveau des normes de stationnement qui interdit le stationnement en façade d'une résidence sauf un empiètement d'un mètre à partir du coin du mur;

CONSIDÉRANT QUE, par sa résolution no. 2009-11-162, le comité consultatif d'urbanisme recommande au conseil municipal l'acceptation de la dérogation mineure à la condition d'éliminer le stationnement existant en face de l'abri d'auto afin de respecter les normes de l'article 11.1.4 du Règlement de zonage de la Ville de Clermont.

PAR CONSÉQUENT, il est proposé par monsieur le conseiller Luc Cauchon appuyé par monsieur le conseiller Jean-Marc Tremblay et dûment résolu que le conseil municipal accepte la demande de dérogation mineure présentée par monsieur Clément Gravel.

QUE la présente résolution soit adressée à monsieur Julien Lavoie, inspecteur municipal.

NO. 9117-11-09

DÉROGATION MINEURE FRANÇOIS BHÉRER

CONSIDÉRANT QUE Monsieur François Bhérier demeurant au 48 rue Antoine-Grenier, a déposé une demande de dérogation mineure le 20 octobre 2009, afin de réputer conforme la distance minimale du garage à 2,75 mètres de la ligne d'emprise alors que le tableau 7.2.2 du Règlement de zonage n^o VC-356-90 de la Ville de Clermont stipule qu'un garage isolé doit être localisé à une distance minimale de 3,50 mètres de la ligne d'emprise de la cour avant secondaire.

ASSEMBLÉE ORDINAIRE DU LUNDI 9 NOVEMBRE 2009

CONSIDÉRANT QUE le propriétaire a obtenu un permis pour construire son garage, mais qu'il a fait une erreur quant à l'emplacement de celui-ci sur le terrain;

CONSIDÉRANT QUE le terrain présente une forme peu commune et que ce garage s'intègre bien au cadre bâti;

CONSIDÉRANT QUE la demande ne cause pas préjudice aux propriétés voisines;

CONSIDÉRANT QUE la norme de distance par rapport à la ligne avant permet d'éliminer le risque de bris sur le bâtiment lors des travaux de déneigement en période hivernale;

CONSIDÉRANT QUE par sa résolution no. 2009-11-163, le comité consultatif d'urbanisme recommande au Conseil municipal l'acceptation de la dérogation mineure à la condition que le propriétaire signe une décharge sur la responsabilité de la Ville quant aux bris qui pourraient être causés au bâtiment par les travaux de déneigement.

PAR CONSÉQUENT, il est proposé par monsieur Éric Maltais appuyé par monsieur le conseiller Rémy Guay et dûment résolu que le conseil municipal accepte la demande de dérogation mineure présentée par monsieur François Bhérer.

QUE la présente résolution soit adressée à monsieur Julien Lavoie, inspecteur municipal.

NO. 9118-11-09

DÉCLARATION DE COMPÉTENCE – MRC DE CHARLEVOIX-EST

CONSIDÉRANT QUE par sa résolution no. 09-08-05, la MRC de Charlevoix-Est annonçait son intention de déclarer sa compétence à l'égard de toutes les municipalités locales de son territoire en exerçant par règlement la compétence liée aux systèmes communautaires de télécommunication en matière de services Internet haute vitesse;

CONSIDÉRANT QUE cette déclaration de compétence a pour but de permettre à la MRC de Charlevoix-Est de procéder à la gestion du dossier d'Internet Haute Vitesse et d'effectuer les dépenses relatives à l'offre de service Internet pour les résidences non desservies sur son territoire;

CONSIDÉRANT QUE le territoire de la Ville de Clermont n'est pas inclus dans les coûts du projet de desserte, étant donné que le service Internet haute vitesse est présent sur tout le territoire de notre municipalité;

PAR CONSÉQUENT, il est proposé par monsieur le conseiller Réal Asselin, appuyé par monsieur le conseiller Luc Cauchon dûment résolu que :

Conformément à l'article 10.2 du Code municipal du Québec, La Ville de Clermont exprime son désaccord à la MRC de Charlevoix-Est que la compétence relative aux systèmes communautaires de télécommunication en matière de services Internet haute vitesse s'applique sur son territoire.

QUE la présente résolution soit adressée à monsieur Pierre Girard, directeur général, MRC de Charlevoix-Est, 172 Boulevard Notre-Dame, Clermont, Qc G4A 1G1.

NO. 9119-11-09

ENTENTE RELATIVE À L'UTILISATION DES PINCES DE DÉSINCARCÉRATION MUNICIPALITÉ DE ST-IRÉNÉE

ASSEMBLÉE ORDINAIRE DU LUNDI 9 NOVEMBRE 2009

Il est proposé par madame la conseillère Noëlla Dufour, appuyée par monsieur le conseiller Jean-Marc Tremblay et dûment résolu que monsieur le maire Jean-Pierre Gagnon ou son suppléant ainsi que madame Brigitte Harvey, directrice générale ou en son absence monsieur Daniel Desmarteaux soient autorisés à signer une entente de services avec la municipalité de St-Irénée relativement à la couverture requise lors de la nécessité de l'utilisation des pinces de désincarcération.

L'entente signée fera partie intégrante de la présente résolution.

QUE la présente résolution soit adressée à madame Marie-Claude Lavoie, directrice générale et secrétaire-trésorière, Municipalité de St-Irénée, 122, rue Principale, Saint-Irénée, Québec, G0T 1V0.

NO. 9120-11-09

DEMANDE DE PAIEMENT NO. 2 – AUREL HARVEY & FILS INC.

ATTENDU QUE par sa résolution no. 8976-04-09 la Ville de Clermont octroyait le contrat de réfection de la rue des Vieux-Moulins à la compagnie Aurel Harvey & Fils Inc.;

ATTENDU QUE la firme Roche Ltée, groupe-conseil a préparé les plans et devis de ces travaux et a été mandatée afin d'en effectuer la surveillance;

ATTENDU QUE dans sa correspondance du 9 novembre 2009, monsieur Serge Landry, ingénieur du groupe-conseil Roche Ltée recommandait d'effectuer le paiement demandé dans le décompte progressif no. 2;

PAR CONSÉQUENT, il est proposé par monsieur le conseiller Réal Asselin, appuyé par madame la conseillère Noëlla Dufour et dûment résolu de procéder au versement de la demande de paiement # 2 à la compagnie Aurel Harvey & Fils Inc. au montant de 461 571,85 \$ incluant les taxes.

QUE copie de la présente résolution soit adressée à Monsieur Bernard Harvey, Aurel Harvey & Fils Inc., 454 Chemin de la Vallée, La Malbaie, Qc G5A 1C5 ainsi qu'à Monsieur Serge Landry, ing. Roche Ltée, groupe-Conseil, 3075 Chemin des Quatre-Bourgeois, bureau 300, Québec, Qc G1W 4Y4.

NO. 9121-11-09

INTERDICTION DE STATIONNEMENT – SECTEUR DE LA RUE LAPOINTE

ATTENDU QUE l'article 15 du règlement VC-362-02-4 prévoit que les annexes relatives aux interdictions de stationnement peuvent être modifiées par résolution;

ATTENDU QUE le comité de sécurité publique et la Sûreté du Québec ont procédé à une vérification de la sécurité routière lorsque le stationnement est permis en face du 131 rue Lapointe;

ATTENDU QUE le comité de sécurité publique et de la Sûreté du Québec sont venus à la conclusion que le stationnement d'un véhicule est face du 131 rue Lapointe représente un danger pour les véhicules en provenance de l'est et pour ceux qui accèdent à la rue Lapointe par la rue Mercier;

PAR CONSÉQUENT, il est proposé par monsieur le conseiller Luc Cauchon, appuyé par madame la conseillère Noëlla Dufour et dûment résolu que l'annexe A « interdiction de stationnement, référence à l'article 4 – véhicules » soit modifiée afin d'interdire le stationnement du coté impair de la rue, entre le numéro civique 127 et la rue Mercier;

ASSEMBLÉE ORDINAIRE DU LUNDI 9 NOVEMBRE 2009

QUE la présente résolution soit adressée à la Sûreté du Québec de la MRC de Charlevoix-Est, 168 Boul. Notre-Dame, Clermont, Qc G4A 1G1.

NO. 9122-11-09

ÉTATS FINANCIERS DE L'OMH DE CLERMONT AU 31-12-2008

Il est proposé par monsieur le conseiller Réal Asselin, appuyé par monsieur le conseiller Luc Cauchon et dûment résolu que la Ville de Clermont accepte les états financiers de l'Office municipal d'Habitation de Clermont au 31 décembre 2008, préparés par la firme Benoit Côté, c.a. 249 rue John-Nairne, suite 120, La Malbaie.

REVENUS :	144 907 \$
DÉPENSES :	268 621 \$
DÉFICIT :	123 714 \$
PARTICIPATION MUNICIPALE 10 %	12 371 \$

QUE la présente résolution soit adressée à la Société d'Habitation du Québec, 1054 rue Conroy, aile Saint-Amable, 4e étage, Québec, G1R 5E7, à monsieur Benoit Côté, c.a., 249 rue John-Nairne, suite 120, La Malbaie, Qc G5A 1M4 ainsi qu'à Madame Martine Girard, Office municipal d'habitation de Clermont, C.P. 28, Clermont, Québec, G4A 1K1.

NO. 9123-11-09

DEMANDE D'AIDE FINANCIÈRE – PROGRAMME PRECO

ATTENDU QU'au cours des dernières années, la Ville de Clermont a dû procéder à de nombreuses réparations de bris d'aqueduc sur un tronçon de la route 138 (boulevard Notre-Dame);

ATTENDU QUE par son caractère provincial, le volume de circulation sur cette route est très élevé et la diminution des voies disponibles lors de travaux de réfection occasionne de nombreux inconvénients, en plus d'engendrer des coûts importants de réparation de la structure;

ATTENDU QUE la Ville de Clermont désire procéder à des travaux de réfection d'une partie de cette artère afin d'éliminer ces bris répétitifs;

ATTENDU QU'une aide financière dans le cadre du programme PRECO permettrait à la municipalité d'envisager les coûts relatifs à ces importants travaux;

ATTENDU QUE la Ville de Clermont s'engage à payer sa part des coûts relativement aux travaux subventionnés;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par madame la conseillère Noëlla Dufour, appuyée par monsieur le conseiller Jean-Marc Tremblay et dûment résolu que monsieur Daniel Desmarteaux, directeur général adjoint et directeur des travaux publics soit autorisé à présenter une demande d'aide financière dans le cadre du programme PRECO et à signer tous documents relatifs à cet effet.

AVIS DE PRÉSENTATION

Monsieur le Éric Maltais présentera ou verra à présenter un nouveau règlement visant la modification du règlement no. VC-394-08-3 déterminant le taux des taxes imposées pour l'année budgétaire 2009 et ce en vue de la taxation de l'année budgétaire 2010.

ASSEMBLÉE ORDINAIRE DU LUNDI 9 NOVEMBRE 2009

**NO. 9124-11-09
LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE**

Il est proposé par monsieur le conseiller Réal Asselin et dûment résolu que l'assemblée soit levée à 20 h 50.

**Jean-Pierre Gagnon
Maire**

**Brigitte Harvey
Directrice générale**